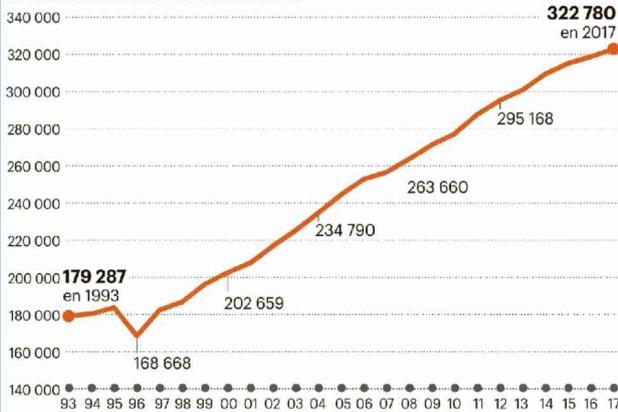




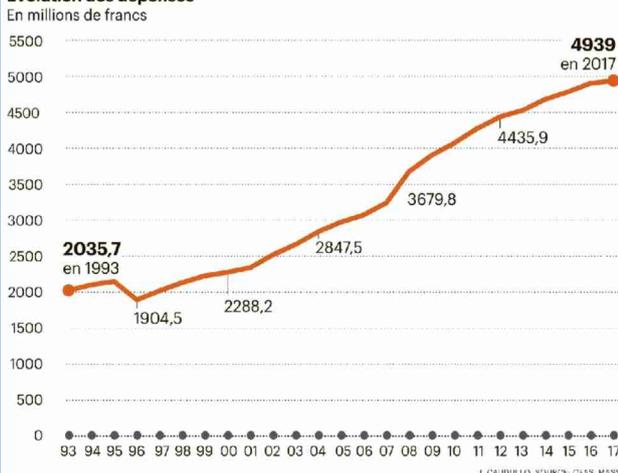
Le Conseil national menace ceux qui touchent à leur 2^e pilier

Les prestations complémentaires en Suisse

Évolution du nombre de bénéficiaires

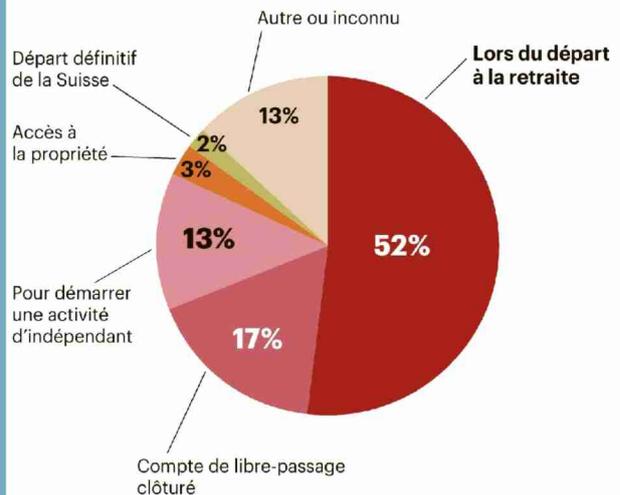


Évolution des dépenses



Les raisons du retrait du deuxième pilier

En 2014, **32,7%** des retraités nouvellement soutenus par les prestations complémentaires avaient retiré de l'argent du deuxième pilier



◀ **TENDANCE** Entre 2016 et 2017, la croissance du nombre de rentiers AVS et AI touchant des prestations complémentaires (PC) a été de 1,3%. Cette hausse est inférieure à la moyenne annuelle enregistrée depuis l'an 2000 (environ 3%). Les dépenses ont crû de 0,8%, la progression la plus faible depuis le début du siècle. Ce ralentissement récent s'explique principalement par la baisse du nombre de rentiers AI ces dernières années.

▲ **RETRAITS** La clôture d'un compte de libre passage concerne des personnes qui ont arrêté de travailler ou dont le salaire a baissé. Tout ou partie de leur avoir de vieillesse a été transféré sur un compte de libre passage dont l'argent est versé, souvent à la retraite. Le Conseil fédéral estime que, dans le débat sur les PC, les retraits du 2^e pilier pour accéder à la propriété jouent un rôle secondaire. Idem pour ceux effectués lors d'un départ de Suisse: les PC ne sont octroyées qu'aux personnes vivant en Suisse et les retours sont assez rares.



ASSURANCES La Chambre basse veut réduire de 10% les prestations complémentaires des **invalides** et retraités en difficulté qui ont retiré une partie de leur capital de prévoyance professionnelle.

CAROLINE ZUERCHER

caroline.zuercher@lematindimanche.ch

Si le projet passe, mieux vaudra réfléchir à deux fois avant de toucher à son deuxième pilier. Depuis deux ans, le parlement débat de la réforme des prestations complémentaires (PC), qui aident les personnes à l'AI et à l'AVS dont le revenu ne couvre pas les besoins vitaux. Le Conseil national veut y introduire une mesure qui pourrait faire mal. Celles et ceux qui ont prélevé tout ou partie de leur capital de prévoyance professionnelle seraient pénalisés si, par la suite, ils devaient recourir aux PC. Le montant de ces aides serait réduit de 10%.

Inclusion Handicap, qui combat cette proposition, donne l'exemple fictif d'un couple qui retire une partie du capital de son 2^e pilier au moment de la retraite. Il dispose d'une fortune de 100 000 francs, sur laquelle il prélève 275 francs par mois. À ce rythme, le capital est épuisé après trente ans et à plus de 90 ans, les époux doivent demander des prestations complémentaires s'ils sont encore en vie. Avec la révision proposée, cette aide serait amputée. Alzheimer Suisse imagine un autre cas, celui d'un homme qui retire son 2^e pilier à 40 ans pour fonder son entreprise. À 58 ans, on lui diagnostique un alzheimer et il obtient une rente AI. S'il fait une demande de PC, il sera lui aussi pénalisé. Dans quelles proportions? En 2017, les bénéficiaires de PC vivant à domicile touchaient en moyenne 1095 francs par mois (personne seule), et 3267 francs pour ceux en EMS. Ils perdraient 109 et 326 francs.

Il y a d'autres raisons pour lesquelles une personne retire une partie de son capital du 2^e pilier. Cet argent peut être utilisé pour acheter un logement. Certains partent avec quand ils quittent la Suisse. Il arrive aussi que l'avoir soit versé à l'assuré parce qu'il est faible. Selon la proposition

du National, la pénalité de 10% concernerait tous ces cas, sauf les gens qui décident de construire.

Le Conseil fédéral voulait interdire

Ce débat est important, puisque, fin 2017, 322 780 personnes touchaient des PC, soit 16,5% des rentiers AVS et AI. Il part d'une préoccupation: éviter que des gens ne retirent leur 2^e pilier puis tombent à la charge de la collectivité. Les PC, en effet, sont financées par les cantons et la Confédération. Pour y remédier, le Conseil fédéral proposait d'interdire le retrait de fonds provenant de la partie obligatoire du 2^e pilier lors du départ à la retraite ou pour se lancer en indépendant.

Cette solution n'a pas passé le cap des Chambres. Mais le National a introduit la retenue de 10%. «Nous ne sommes pas d'accord d'interdire aux gens de prendre un risque. C'est leur droit, argumente Philippe Nantermod (PLR/VS). Mais ils ne peuvent pas accepter le risque uniquement si le résultat est positif. Nous parlons d'adultes responsables, capables de prendre une décision et qui doivent en assumer les conséquences.» Benjamin Roduit (PDC/VS) renchérit: «Les gens connaîtront les règles du jeu. C'est une façon de leur dire qu'il faut faire attention. Et il faut faire une pesée d'intérêts. Pour assurer le financement des assurances sociales dans les prochaines années, des économies sont nécessaires.»

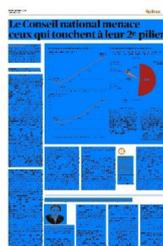
Cette proposition, qui permettrait d'épargner 63 millions de francs, suscite un vif débat. «La droite est incohérente. Elle ne veut pas interdire les retraits du 2^e pilier, mais elle pénalise les gens par la suite, y compris dans des situations anecdotiques», critique Rebecca Ruiz (PS/VD).

«La gauche voulait prendre des mesures pour éviter que les gens ne gaspillent leur prévoyance professionnelle. Quand on propose quelque chose, on nous dit que c'est antisocial», réplique Philippe Nantermod.

Ses opposants reprochent au projet de toucher tout le monde, même si le retrait est ancien, le montant faible ou le mode de vie du rentier modeste. «Il arrive que, lorsque la prestation de libre passage est basse, les caisses de pension ne laissent pas le

«Les gens ne peuvent pas accepter le risque uniquement si le résultat est positif»

Philippe Nantermod, conseiller national (PLR/VS)



choix aux assurés, qui doivent retirer cet argent», complète Rebecca Ruiz. Ne faut-il pas punir les cigales qui ont dilapidé leurs avoirs en faisant, par exemple, un tour du monde? «Un autre article de la révision prévoit que si une personne a effectivement «gaspillé» un capital considérable, elle ne touchera à l'avenir de toute façon plus de PC», répond Alex Fischer, responsable de la politique sociale chez Procap. Exemple à l'appui, Philippe Nantermod répond que des personnes échapperaient à une sanction.

Un plan B

Des associations ont écrit aux conseillers nationaux pour leur dire tout le mal qu'elles pensaient de leur proposition. C'est le cas d'Alzheimer Suisse, de l'Union des villes suisses (UVS) et de l'Association des communes suisses (ACS). Les deux dernières prédisent que, dans de nombreux cas, la réduction des PC devra être compensée par l'aide sociale, payée par les cantons et les communes. Ce transfert de charges ne sera pas automatique. Certaines personnes pourraient perdre 10% de leur revenu sans contrepartie et les autres recevoir moins d'argent. Les montants alloués par les prestations complémentaires sont en effet supérieurs à ceux de l'aide sociale. Quoi qu'il en soit, ce dernier point inquiète l'UVS. Explique-t-il la résistance du Conseil des États? Toujours est-il qu'il ne veut pas non plus de la solution du National. La Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales y est aussi opposée.

Dernier épisode en date, la Commission de la santé du National a décidé à une très courte majorité (douze voix contre onze et deux abstentions) de maintenir cette divergence. Si le plénum confirme cette décision, le bras de fer se terminera devant une conférence de conciliation. À gauche, on espère que le National va céder. À droite, Philippe Nantermod avance une autre piste: «Nous pourrions trouver une solution dans laquelle la sanction serait proportionnelle au montant que la personne a prélevé de son 2^e pilier, avec un maximum fixé à 10% du total des PC.» Réponse lors de la prochaine session.

«Il y a une perte de confiance dans le système»



DR

SÉBASTIEN MERCIER

Secrétaire général de Dettes Conseils Suisse, la faïtière des services de désendettement à but non lucratif

Quelle est la vie des retraités endettés que vous rencontrez?

Pour beaucoup de gens, le passage à la retraite est difficile. Leur revenu diminue presque de 40%! Certains

problèmes sont liés aux coûts médicaux. Nous avons tous une assurance, mais en comparaison internationale, les Suisses sont parmi ceux qui paient le plus de soins de leur poche. D'autres sont victimes d'embrouilles. Ce ne sont pas uniquement des arnaques comme celle au neveu, mais aussi des choses légales, comme les contrats qui se renouvellent automatiquement.

Que pensez-vous de la réforme proposée par le National?

Comme avec d'autres assurances, on est dans cette logique qui consiste à vouloir punir les abus. Ceux-ci existent. Mais on part de



l'idée qu'ils sont nombreux, même s'ils ne sont pas précisément chiffrés et qu'ils sont vraisemblablement anecdotiques. À l'inverse, des gens auraient droit aux PC mais ne les touchent pas, parce qu'ils ne savent pas qu'ils peuvent les demander ou parce qu'ils ont honte de le faire.

Les gens qui retirent leur 2^e pilier sont responsables de leurs actes!

Quand on parle de responsabilité individuelle, on oublie les personnes dont le capital est bas, auxquelles on dit de le retirer parce que les frais administratifs liés à une rente seraient trop élevés. La situation des indépendants qui prennent leur 2^e pilier est aussi complexe. Dans nos services, 11% à 12% des personnes surendettées ont essayé de se lancer de la sorte. Elles n'ont pas dilapidé leur capital, elles se sont plantées. Faut-il les punir une fois de plus?

Et les retraités qui retirent leur capital, alors que c'est risqué?

Parmi eux, certains le font pour essayer de rembourser leurs dettes et d'autres pour vivre correctement. Avec les débats actuels, il y a aussi une perte de confiance dans le système. Des gens espèrent obtenir de meilleurs revenus en gérant eux-mêmes leur avoir. Des retraités qui veulent partir faire le tour du monde, cela existe certainement, mais je n'en ai pas rencontré.

Selon vous, quelle est la solution?

On ne peut pas juste s'interroger sur la situation à la retraite. Il faut une réflexion plus globale. En Suisse, des gens travaillant à 100% n'arrivent pas à boucler leurs mois. Leur retraite sera petite et ils ne peuvent pas économiser pour l'améliorer.